



Arrondissement d'Orléans
Canton de Meung-sur-Loire

Département du Loiret

Mairie de CHEVILLY
26 rue de Paris – 45520 CHEVILLY

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant réglementation du stationnement et de la circulation
Rue de CREUZY
A l'occasion de travaux de voirie – raccordement électrique

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2112-2, L2213-1 à L2213-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 25 septembre 2023 de la Société TP RESEAUX CENTRE – rue de l'innovation 45270 OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE, pour des travaux de terrassement et de raccordement électrique, rue de CREUZY, secteur de la Croix Briquet à CHEVILLY ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite la mise en œuvre de mesures particulières visant à garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

Considérant que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Société TP RESEAUX-CENTRE est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer les travaux énoncés ci-dessus entre la période du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 30 janvier 2026 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la voie précitée.

Article 3 : La circulation sera mise en alternat par feux tricolores et la chaussée sera rétrécie.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par TP RESEAUX-CENTRE. La zone de travaux sera délimitée par des cônes du Lubeck.

Article 5 : Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera publié en mairie et adressée à :

Monsieur le Maire de CHEVILLY,
Le Commandant des Brigades de Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de CHEVILLY,
La Société TP RESEAUX-CENTRE.

Fait à CHEVILLY, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Hubert JOLLIET

